

1. PREAMBULE



La tête du puits de mine des Rondez, à Delémont, est le dernier vestige bâti du plus grand bassin minier de fer en Suisse. Sa construction date de 1917. Ce bâtiment unique est le symbole du développement industriel de la Vallée aux 19^e et début 20^e siècles. Pas moins de 190 bâtisses aux fonctions similaires ont été en exploitation sur les territoires de Delémont et de Courroux. L'industrie minière était le plus grand employeur de la Vallée.

Ces bâtiments abritaient la machinerie du treuil qui permettait aux mineurs d'accéder aux galeries, qu'ils creusaient au fur et à mesure, et de remonter le minerai. Le puits des Rondez avait une profondeur de 60 mètres. Le plus profond, celui des Prés-Roses, descendait à 130 mètres, soit trois fois la hauteur du clocher de l'église Saint-Marcel. Quelques centaines de kilomètres

de galeries ont été excavées et exploitées dans le sous-sol delémontain, principalement entre la gare et les Prés-Roses, entre le Collège et Sous-Béridier ainsi que dans le quartier des Rondez.

Les centaines de milliers de tonnes de minerais de fer extraites sont à l'origine du développement industriel de Delémont et plus largement de l'Arc jurassien. Les entreprises de la métallurgie, de décolletage, d'horlogerie et autres manufactures se sont développées à Delémont grâce à la présence de la matière première, dont von Roll et Wenger. Cette industrialisation est à la base du développement démographique et urbanistique de la ville, qui a vu sa population triplée entre 1870 et 1920, notamment en raison de l'immigration d'ouvriers-mineurs.

Sur les 190 têtes de puits de mine que comptaient Delémont et Courroux, la seule à subsister est celle des Rondez. Le bâtiment occupe une surface de 27 x 10 m et l'imposante charpente, une merveille du genre, s'élève à 17 m de haut. La machinerie occupait la partie principale. Le puits fut exploité de 1917 à 1926. C'est à cette date que la production minière a cessé par soucis de rentabilité. Le bâtiment a ensuite servi de caserne aux pompiers de l'entreprise von Roll.

En 2012, lors de la planification de sa nouvelle surface commerciale, Landi Arc Jura a déposé un permis pour détruire la tête du puits de mine. Cinq associations locales, convaincues de sa valeur patrimoniale et de l'importance de préserver ce témoin, ont formé opposition à cette démolition. Un accord a pu être trouvé lors du processus de conciliation, moyennant un déplacement de 55 mètres. Celui-ci a été effectué en juin 2014 et entièrement financé par Landi Arc Jura. Le puits, comblé en 1926, n'était de toute manière plus accessible.

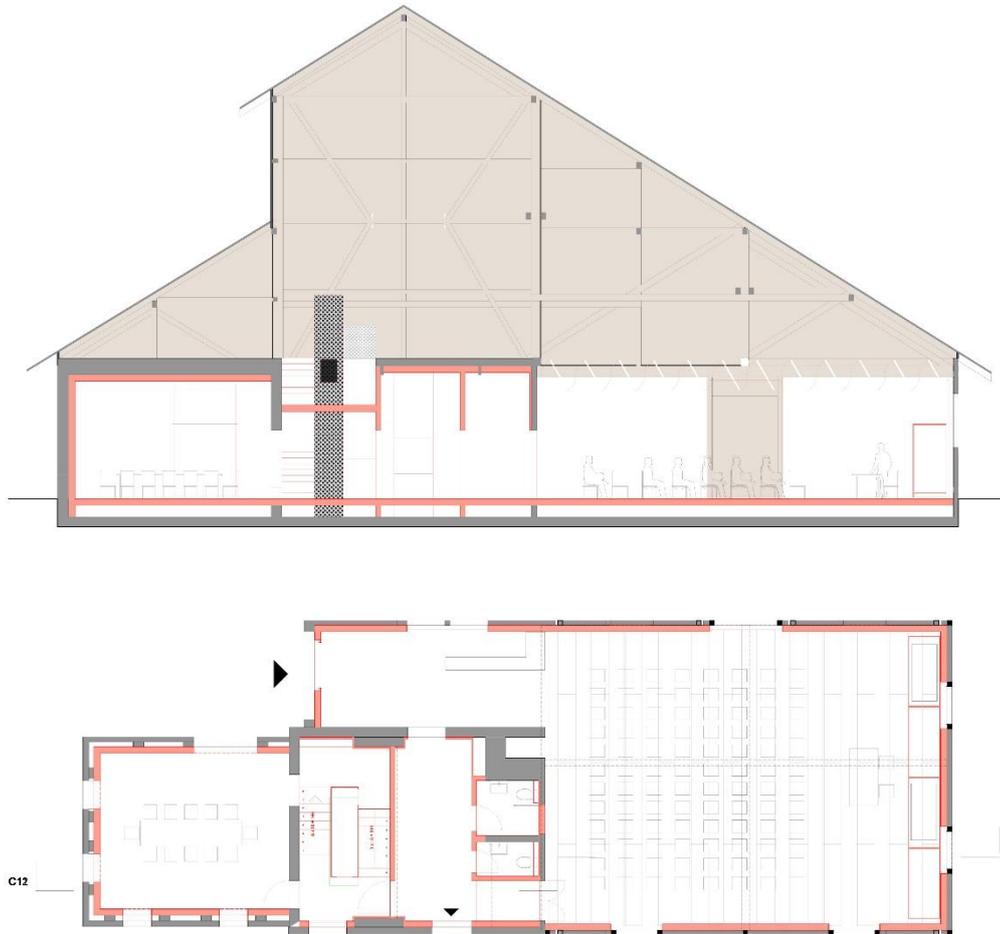
L'Association de la tête du puits de mine (ATPM) a été constituée en 2013 pour assurer la conservation et la mise en valeur du bâtiment. Elle l'a acquis en décembre 2017 et a effectué les démarches pour l'inscrire à l'inventaire des monuments historiques protégés. Ce qui a été obtenu en 2019.

La sauvegarde du bâtiment nécessite une restauration approfondie de celui-ci. L'ATPM souhaite non seulement rénover l'infrastructure, mais faire vivre l'espace, ce qui demande aussi une restauration de l'intérieur, tout en respectant l'aspect patrimonial. Le projet développé prévoit deux espaces distincts pour mettre en valeur l'imposant volume :

- un espace polyvalent prendra place dans l'ancienne salle des machines (120 m²). Cette surface modulable, équipée en chaises, tables et moyens audiovisuels modernes, pourra être utilisée pour des conférences, séances, manifestations d'entreprise, publiques ou privées, expositions, etc. Jusqu'à 100 personnes assises pourront y être accueillies. Les locations ponctuelles permettront de couvrir les charges annuelles du bâtiment.
- une exposition permanente sur l'exploitation minière et l'industrie du fer prendra place au premier étage. Pour y accéder, un escalier sera aménagé autour d'une structure métallique grillagée, qui rappellera le puits, à son emplacement initial dans le bâtiment. L'exposition sera ouverte ponctuellement au public, au titre de musée, et lors de visites guidées.

Un hall d'accueil, des installations sanitaires, une petite salle de réunion avec cuisine et un espace pour le stockage des archives relatives à l'exploitation minière compléteront l'offre. Des photographies d'époque, en grand format, rappelleront aux visiteurs la fonction initiale du bâtiment et le travail des mineurs.

L'ATPM a mandaté une architecte spécialisée en conservation du patrimoine pour développer un projet de réhabilitation du bâtiment et pour évaluer les coûts des travaux. Le devis total s'élève à Fr. 1'200'000.-.



Ce projet a un impact positif pour la ville de Delémont en lien avec les domaines suivants :

- **protection du patrimoine** : travaux impératifs pour sauver et mettre en valeur un bâtiment symbolique, unique en Suisse, inscrit à l'inventaire des monuments historiques protégés ;
- **culture** : création d'un nouvel espace original et polyvalent qui permettra de faire vivre le bâtiment, par des expositions, des conférences, des assemblées ou autres manifestations. Cet espace sera à disposition des associations locales, entreprises, institutions publiques ou privées, etc. ;
- **histoire industrielle** : conservation du dernier témoin bâti des mines de fer et création d'un espace muséal au premier étage avec une exposition permanente sur la thématique et ses liens étroits avec le développement de la ville. Des collaborations sont déjà établies entre l'ATPM et Jura Tourisme, le Musée jurassien d'art et d'histoire et le musée von Roll ;
- **éducation et didactique** : promotion d'animations innovantes sur le thème du fer et du développement industriel, urbanistique et démographique de Delémont. Le succès est au rendez-vous depuis 2015 : chaque année, entre 600 et 800 personnes, dont des écoliers et étudiants, et des personnes extérieures à la région, visitent déjà le bâtiment ou suivent des visites guidées. Certaines visites se font en commun avec la fonderie von Roll et rencontrent beaucoup d'enthousiasme. Cette activité didactique sera encore développée lorsque la tête du puits de mine sera réhabilitée.

Le budget d'exploitation annuel est estimé à moins de Fr. 10'000.- (charges, assurances, entretien, etc.). Il sera couvert par les locations, les visites guidées payantes et les cotisations des membres de l'ATPM (actuellement une centaine). L'association est à but non lucratif, reconnue d'utilité publique et les membres de son comité sont tous bénévoles. Le projet détaillé, la mise à l'enquête et les appels d'offres sont prévus pour cet automne. L'ATPM prévoit la réalisation des travaux dès le début 2021, pour une durée d'une année.

2. PLANIFICATION ET FINANCEMENT

L'obtention de soutiens financiers constitue l'enjeu fondamental pour la réalisation du projet. L'ATPM a débuté la recherche de fonds en été 2018. A ce jour (juin 2020), 80 % du montant nécessaire à la réhabilitation du bâtiment sont assurés, soit Fr. 959'450.- sur un devis total de Fr. 1'200'000.-. La Loterie romande, le Canton du Jura, la Confédération ainsi que des fondations soutiennent ce projet delémontain avec des montants conséquents, certains exceptionnels pour notre région.

Dans cette recherche de fonds, l'ATPM a obtenu les montants suivants :

Origine	Montant (CHF)
Dons de privés	23'240
Dons d'entreprises (PME de la région)	14'100
Fonds publics, dont :	304'620
Canton du Jura	55'000
Confédération	244'620
Loterie romande	400'000
Fondations et associations, dont :	217'490
Fondation Ernst Göhner	100'000
Fondation Beisheim	50'000
Binding Stiftung	40'000
Fondation Gilos	15'000
Total	959'450

Le solde du financement s'élève dès lors à Fr. 240'550.-. L'ATPM compte sur un soutien de la Commune municipale de Delémont, à hauteur de Fr. 150'000.-. Dans ce cas, les 92 % du financement seront assurés. L'ATPM est en étroite contact avec plusieurs fondations pour le financement des Fr. 90'000.- restants. Des décisions sont attendues dans les prochains mois, jusqu'à l'automne.

3. DEMANDE DE CREDIT

L'ATPM a adressé à la Municipalité une demande de soutien financier pour la réhabilitation de la tête du puits de mine par courrier des 30 août 2018 et 19 août 2019. En date du 5 février 2019, un courrier du Conseil communal attestait le soutien de la Municipalité au projet de réhabilitation pour un montant de financement de Fr. 150'000.- et mandatant le Service de la culture, des sports et des écoles pour établir une demande de crédit afin de la soumettre au Conseil de Ville.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			150'000.-
Intégration du crédit dans le plan financier	x		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	x		

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable : 10 %		15'000.-
Durée de l'amortissement comptable : 10 ans		
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		4'500.-
Total de la charge financière annuelle		19'500.-

*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée à la page 83 des comptes 2019.

4. PREAVIS ET CONCLUSION

Le Service de la culture, des sports et des écoles considère que le bâtiment dont il est question, dernier vestige du patrimoine industriel en lien avec l'exploitation du fer, est un élément d'importance pour la ville de Delémont. Il est aussi d'avis qu'après analyse de la situation financière du projet, l'investissement de la Municipalité représente le dernier grand pas à faire afin de finaliser le projet. Pour ces raisons, le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter ce crédit et l'arrêté s'y rapportant. Les préavis de la Commission de la culture et de la Commission des finances seront donnés oralement lors de la séance du Législatif.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
 Le président : La chancelière :
 Damien Chappuis Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 17 août 2020 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la culture et de la Commission des finances qui seront donnés oralement lors de la séance du Conseil de Ville ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit de Fr. 150'000.- pour la restauration de la tête du puits de mine est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Rémy Meury

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 31 août 2020